

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBahnVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

A 81-03/503.2007

6 septembre 2007

AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE L'OTIF

**44^{ème} session de la Commission d'experts pour le transport de marchandises
dangereuses**

Zagreb, 19 au 23 novembre 2007

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Die OTIF verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. OTIF only has a small number of copies available.

Le secrétariat de l'OTIF a l'honneur de vous inviter à la 44^{ème} session de la Commission d'experts du RID, qui aura lieu à Zagreb du **19 au 23 novembre 2007**, sur invitation du Ministère croate des transports.

L'adresse du Ministère croate des transports est la suivante :

Miinistarstvo mora, turszma, prometa i ratvitka
Ministère de la mer, du tourisme, des transports et du développement
Miinistarstvo mora, turszma, prometa i ratvitka
Prisavlje 14
HR – 10 000 Zagreb

La session se déroulera dans la salle « Kongresna Dvorana ».

Le Ministère croate des transports a préservé 50 chambres à un prix spécial dans un hôtel éloigné de 20 minutes à pied pour la période du 18 au 23 novembre 2007. La réservation peut se faire directement avec l'hôtel sous le mot de passe « Meeting RID », jusqu'au 9 novembre 2007 :

Hotel International
Miramarska 24
HR – 10 000 Zagreb
Téléphone: +385 1 610 8800
Téléfax: +385 1 610 8700
www.hotel-international.hr
E-Mail: hotel@hotel-international.hr

Prix de la chambre simple par nuit :	88,00 €
Supplément pour une chambre double par nuit : (y compris petit déjeuner, TVA et service)	20,00 €
Supplément demi-pension par jour et par personne :	12,00 €
Taxe par personne et par nuit :	0,96 €

Le site web www.zagreb-touristinfo.hr contient d'intéressantes informations sur Zagreb en français, allemand, anglais, italien et espagnol. Il contient également un plan de ville dans lequel figurent notamment tous les hôtels et Ministères (<http://www.zagreb-touristinfo.hr/mapa/mapa12.php?l=f>).

Sous http://www.hup-zagreb.hr/plan_international.html vous trouverez un plan de situation de l'hôtel avec les arrêts les plus importants des transports publics.

La session débutera le lundi 19 novembre 2007 à 09.30 h et s'achèvera le vendredi 23 novembre 2007 à 12.00 h.

Cette session de la Commission d'experts se déroulera sur la base du Règlement intérieur de la Commission d'experts du RID adopté lors de la 42^{ème} session de la Commission d'experts du RID (A 81-03/501.2006/Add.3). En corrélation avec l'article 5 § 2 de ce Règlement intérieur, la Commission d'experts du RID a décidé d'inviter aux sessions de la Commission d'experts du RID les organisations et associations qui sont également admises à la Réunion commune.

Les langues de travail seront le français, l'allemand et l'anglais. Comme lors des 42^{ème} et 43^{ème} sessions, les langues française et allemande seront interprétées en consécutive et la langue anglaise en simultanée.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du bureau
3. Présence et quorum
4. Harmonisation avec la 15^{ème} édition des Recommandations de l'ONU pour le transport de marchandises dangereuses ainsi qu'approbation des modifications adoptées par la Réunion commune dans les années 2006 et 2007
5. Autres propositions
6. Groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules »
7. Échange d'expériences pour les experts
8. Approbation des textes adoptés et des mesures transitoires ainsi que mise en vigueur
8. Groupe de travail « Analyses de risques standardisées »

EMPLOI DU TEMPS

Lundi, 19 novembre 2007 :	Points 1 à 4
Mardi, 20 novembre 2007 :	Points 4 et 5
Mercredi, 21 novembre 2007 :	Points 5 et 6
Jeudi, 22 novembre 2007 :	Points 7 et 8
Vendredi, 23 novembre 2007 :	Point 9

EXPLICATIONS ET DOCUMENTATION

Ad Point 4 : Après la Réunion commune RID/ADR/ADN (Genève, 11 au 21 septembre 2007), le secrétariat établira un document consolidé avec tous les textes adoptés par la Réunion commune dans les années 2006 et 2007.

Ad Point 5 : Les propositions suivantes ont été soumises jusqu'à maintenant :

OTIF/RID/CE/ 2007/1 (Secrétariat)	Section 1.9.2 – Alignement de la version française et anglaise sur la version originale allemande
OTIF/RID/CE/ 2007/2 (UIC)	Section 1.9.2 – Lignes de remplacement
OTIF/RID/CE/ 2007/4 (UIC)	Renonciation à l'apposition de plaques-étiquettes sur les wagons porteurs qui sont utilisés en trafic ferroutage, lorsque les véhicules routiers transportant des colis sont munis de plaques-étiquettes conformément à l'ADR

OTIF/RID/CE/ 2007/5 (Secrétariat)	Paragraphe 5.4.1.1.3 – Dispositions particulières pour les déchets
OTIF/RID/CE/ 2007/6 (Secrétariat)	Section 1.2.1 – Définition du « document de transport »
OTIF/RID/CE/ 2007/7 (France)	Sous-section 1.6.3.27 – Mesures transitoires en corrélation avec la disposition spéciale TE 22

Lors de la dernière Commission d'experts du RID, la Belgique s'est déclarée prête à soumettre une proposition révisée pour la définition de la « chaussée roulante » (voir par. 61 du rapport OTIF/RID/CE/2006-A).

Ad Point 6 : Sous ce point de l'ordre du jour sera traité le rapport de la 8^{ème} réunion du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID (Munich, 14 et 15 juin 2007).

OTIF/RID/CE/ GT/2007-A	Rapport de la 8 ^{ème} réunion du groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID
-------------------------------	---

Détection de déraillement

Le groupe de travail a recommandé à la Commission d'experts du RID, dans le cadre d'un projet pilote, de reprendre dans le RID 2009 des prescriptions pour l'équipement des wagons-citernes/wagons-batteries avec des détecteurs de déraillement. L'Allemagne s'est déclarée disposée, après des essais supplémentaires, par lesquels il doit être prouvé que le détecteur de déraillement se déclenche de manière fiable avec les valeurs modifiées de déclenchement à des vitesses entre 35 et 40 km/h, de soumettre une nouvelle proposition pour la Commission d'experts du RID (voir par. 12 et 13 du rapport du groupe de travail).

Position du wagon dans le train (règle du wagon protecteur)

Le représentant de l'UIC a annoncé qu'il soumettra les résultats de ses recherches sur le thème du wagon protecteur dans un document officiel pour la Commission d'experts du RID (voir par. 20 du rapport du groupe de travail).

Ad Point 7 : Étant donné qu'à la suite d'un appel du secrétariat du 27 juillet 2007, très peu de propositions de thèmes ne nous sont parvenus pour l'ordre du jour, l'échange d'expériences pour les experts selon le paragraphe 6.8.2.4.6 prévu les 24 et 25 octobre 2007 a dû être annulé pour des raisons économiques.

Les délégations qui ont cité des propositions de thèmes sont priées de formuler leur problématique dans un document officiel pour la Commission d'experts du RID.

Ad Point 9 : Lors de la 42^{ème} session de la Commission d'experts du RID, il avait été convenu que le groupe de travail « Analyses de risques standardisées » considère la pratique d'une analyse de risques exercée en Suisse et aux Pays-Bas. La Suisse a informé le groupe de travail les 23 et 24 avril 2007 sur ses expériences lors des analyses de risques qu'elle a effectuées.

OTIF/RID/CE/2007/3
(Suisse)

Rapport de la 4^{ème} réunion du groupe de travail « Analyses de risques standardisées » de la Commission d'experts du RID (Berne-Ittigen, 23 et 24 avril 2007)

Remarque du secrétariat :

Les documents portant la désignation OTIF/RID/CE/... seront envoyés dès qu'ils seront prêts. Ils pourront aussi être téléchargés de notre page web www.otif.org.

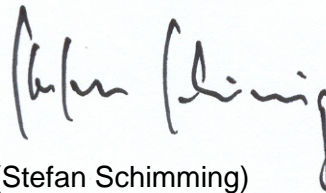
Inscription

Nous vous prions de remplir la fiche d'inscription ci-jointe de l'OTIF et de l'envoyer à l'adresse indiquée sur la fiche, **au plus tard jusqu'au 9 novembre 2007**.

Facilités de circulation

Les délégués qui envisagent de voyager par train sont priés de s'adresser aux réseaux de chemins de fer concernés afin d'obtenir d'éventuelles facilités de transport.

Salutations distinguées



(Stefan Schimming)
Secrétaire général

Annexe :

Fiche d'inscription

Copie à :

- à titre d'invitation, aux Organisations et Associations internationales intéressées
- aux Entreprises ferroviaires, en les priant de délivrer les facilités de circulation mentionnées ci-dessus